

## Questions orales

● (1140)

[Traduction]

## LE CANADIEN NATIONAL

LES BUREAUX DES MESSAGERIES DU CN—LA RENCONTRE DU PRÉSIDENT AVEC LE MINISTRE

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Interrogé hier par les membres du comité permanent des transports, le président du CN, M. R. A. Bandeen, leur a signalé qu'il comptait formuler des propositions au ministre des Transports concernant le maintien des bureaux des messageries du CN à Charlottetown et dans d'autres centres des Maritimes. Il m'a dit qu'il voulait demander au ministre des Transports de le rencontrer un jour de la semaine prochaine pour lui soumettre ses propositions. Étant donné l'urgence de la situation, comme certains employés du CN ont déjà reçu un avis de licenciement, le ministre peut-il nous garantir qu'il fera tout son possible pour rencontrer M. Bandeen et examiner ses propositions concernant le maintien des bureaux des messageries du CN à Charlottetown et dans d'autres centres des Maritimes?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, le député a très bien décrit la situation. M. Bandeen va me faire part la semaine prochaine des résultats de l'étude à laquelle il a procédé. Il est évident que je vais y répondre. J'aimerais signaler une chose qui est assez importante. Un avis de licenciement est une procédure nécessaire pour permettre à un employé de profiter des programmes de déplacement, de recyclage ou de pré-retraite prévus dans les activités de suppression des messageries du CN. Le député ne devrait pas l'oublier. Il faut également penser que lorsqu'une personne perd son emploi aux messageries du CN, et j'en ai la preuve, elle trouve souvent du travail dans une autre société qui a fait concurrence au CN par le passé. Il y a donc mobilité des emplois. Ils ne sont pas totalement perdus pour l'ensemble de la région.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gass:** Lors d'une réunion tenue le 18 décembre dernier, les membres du comité permanent des transports et des communications ont proposé, voté et approuvé la résolution suivante: «Que le CN maintienne les services de messageries au moins au niveau de 1979». Le ministre est sûrement au courant de cette résolution. L'a-t-il examinée et compte-t-il en discuter avec M. Bandeen la semaine prochaine?

**M. Pepin:** Cela fait partie des négociations en cours. La recommandation proposait de procéder à un examen, et celui-ci est en cours. Les résultats seront annoncés la semaine prochaine.

\* \* \*

## LES AFFAIRES INDIENNES

L'AIDE EN CAS DE SINISTRE DANS LES RÉSERVES

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chicoutin):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires

indiennes et du Nord canadien au sujet d'événements catastrophiques naturels qui pourraient se produire dans les réserves indiennes. Le ministre a-t-il une politique en vertu de laquelle en cas de sinistre, comme par exemple une inondation grave on envoie sur les lieux du personnel du ministère pour secourir les Indiens?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, madame le Président. En cas de catastrophes de ce genre le ministère s'efforce d'agir de la façon la plus constructive possible, en accordant une assistance financière et autre.

**M. Greenaway:** Madame le Président, ce que je voulais savoir c'est si le ministère a une équipe spéciale. Il y a eu un sinistre dans ma circonscription il y a plusieurs semaines et personne n'est venu avant dix jours. Est-ce que les Indiens peuvent obtenir des crédits prélevés sur les fonds fédéraux-provinciaux prévus pour ces sinistres? Comme le ministre le sait, ils vivent dans une sorte de «no man's land».

**M. Munro (Hamilton-Est):** Madame le Président, il s'agit là d'une question hypothétique, car à ma connaissance les Indiens n'agissent pas de cette façon: ils signalent les problèmes qui présentent tous les caractères de la catastrophe évoquée par le député. Il faut qu'ils se mettent immédiatement en rapport avec notre directeur général régional pour le mettre au courant. Je peux citer des cas où il a accordé des moyens financiers et du personnel, mais peut-être pas nécessairement du personnel du ministère. On peut recourir par contrat à des personnes possédant les qualifications exigées par la nature du sinistre, pour agir de la manière la plus efficace possible.

En ce qui concerne le cas survenu dans la circonscription du député, il ne m'en a pas informé, du moins verbalement. Je vais me faire un plaisir de me renseigner.

\* \* \*

[Français]

## LES RELATIONS NORD-SUD

L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE

**M. Herb Breau (Gloucester):** Madame le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dans le but de soutenir l'appui de milliers de Canadiens impliqués directement dans le développement et la coopération internationale, de maintenir leur appui à l'initiative du gouvernement dans le dialogue Nord-Sud, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, se basant sur les deux rapports présentés à la Chambre en juillet et en décembre par les groupes de travail parlementaires sur les relations Nord-Sud, il y a présentement une révision des politiques d'aide publique du gouvernement, et si on peut s'attendre que, dans un avenir prochain le gouvernement fera une déclaration quelconque au sujet de la révision de ces politiques dans le but de s'assurer qu'il y aura encore davantage d'intérêt dans l'initiative personnelle du premier ministre dans le dialogue Nord-Sud?